



prete
NYUNGANIRA



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

NOM DU PAYS : BURUNDI

NOM DU PROJET : PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE (PRETE)

N° de Don : IDA- E-2650-BI

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : « Audit financier et comptable du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE- NYUNGANIRA).

N° DE REFERENCE (selon le Plan de Passation des marchés) : BI-ADB-472933-CS-LCS

La République du Burundi a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Audit financier et comptable du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE- NYUNGANIRA), exercices 2024-2025, et 2025-2026 ».

Les services de consultants (« les services ») consistent à permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition au Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet. La firme aura à auditer l'année fiscale 2024 /2025 : du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 et si la performance est satisfaisante, l'année fiscale 2025/2026 : du 01 juillet 2025 au 30 Juin 2026. La durée de la mission du Consultant est de quinze (15) jours par exercice, avec un volume de travail estimé à 30 H/J et la date de début de la mission de chaque exercice est fixée à la notification du contrat.

Les termes de référence détaillés (TDR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de gestion du PRETE invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) Le consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable, affilié à un ordre des professionnels comptables qui est obligatoirement membre de l'IFAC; de réputation internationale ; (ii) le cabinet devra avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale, avec au moins 5 projets financés par les bailleurs de fonds. Les experts clés du cabinet ne seront pas évalués à ce stade de manifestation d'intérêt.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés. Les consortiums de cabinets sont autorisés sous la seule condition que chaque membre du consortium soit membre d'un ordre des professionnels comptables, membre de l'IFAC.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection au moindre **coût (SMC)** énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 (heure locale).

Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le **19 Mars 2025 à 16 h (heures de Bujumbura)**.

Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE
À l'attention de : Mme Béatrice NZEYIMANA, Coordinatrice du PRETE
Avenue Inkondo, N°1, Gikungu (Mutanga-Nord).
Bujumbura, Burundi
Tél : +257 69 573 719
Courriel : bnzeyimana@prete.bi avec copie obligatoire à gnyongabo@prete.bi

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du Projet

